

## « Il est facile de faire de faux billets. » **FAUX !**

Un billet en euro n'est pas une simple image imprimée. C'est un instrument de paiement conçu pour être difficile à contrefaire et, surtout, simple à vérifier dans la vie courante. Les billets intègrent plusieurs signes de sécurité, pensés pour être contrôlés en quelques secondes, sans machine, avec un réflexe unique : Toucher, Regarder, Incliner.

L'important est de ne pas s'arrêter à un seul signe. La vérification se fait par recoupement : on en contrôle deux ou trois, et ils se confirment entre eux. En pratique, c'est très simple : toucher d'abord (matière, reliefs), regarder ensuite, puis incliner pour faire apparaître d'autres effets.

Et la circulation des billets n'est pas laissée au hasard. Dans la zone euro, ce sont les banques centrales nationales qui mettent les billets en circulation et les retirent, en ajustant l'approvisionnement aux besoins et en retirant les billets non conformes.

### À NOTER

## QUEL RÔLE POUR LA BANQUE DE FRANCE ?

La Banque de France, au-delà de faire circuler les billets, joue un rôle majeur dans leur conception, leur fabrication et leur sécurisation. Avec sa filiale EuropaFi, elle dispose d'un outil intégré de papeterie et d'imprimerie, unique parmi les banques centrales de l'Union européenne. Elle est aujourd'hui le premier producteur de billets de l'Eurosystème.

Concrètement, elle imprime plus de 2,5 milliards de billets par an, en euros et dans les devises d'une vingtaine de pays, et mène un travail constant d'innovation pour renforcer la sécurité et la durabilité des billets.

## LE PARCOURS D'UN BILLET

- **FABRIQUÉ** : un billet est produit avec des standards stricts de qualité et de sécurité
- **MIS EN CIRCULATION** : il arrive dans l'économie via le réseau bancaire et les distributeurs
- **UTILISÉ** : il circule de main en main, au fil des paiements et des retraits
- **TRIÉ ET CONTRÔLÉ** : quand il revient en banque, il est contrôlé : apte à recirculer ou non
- **REPLACÉ** : s'il est trop abîmé, il est retiré et remplacé par un billet en bon état

## QUE FAIRE SI MON BILLET EST ABÎMÉ ?

S'il est encore intact sur plus de la moitié et peu dégradé, vous pouvez le déposer dans un automate recyclant de votre banque : son montant sera crédité sur votre compte bancaire. S'il est très endommagé, il faut faire une demande d'échange au guichet de la Banque de France à Paris.

## ET EN EUROPE, ON EST ADEPTES DES ESPÈCES OU DES PAIEMENTS DÉMATÉRIALISÉS ?

En 2024, en France, 43 % des paiements en point de vente se font en espèces. C'est moins qu'en Allemagne (53 %), mais beaucoup plus qu'aux Pays-Bas (22 %). La moyenne de la zone euro est à 52 %.